



Azerailles le 9 juillet 2020

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Section de Meurthe-et-Moselle

Adresse :

1 ter rue du Général Leclerc

54122 AZERAILLES

Président : Henri BAN

03 83 75 55 90

06 86 89 66 62

Courriel : ban.henri@orange.fr

Site internet : amopa54.fr (Site créé par RZ)

Objet : Voyage Moscou/Saint-Pétersbourg

Madame, Monsieur, Chère Amie, Cher Ami,

Nous revenons vers vous à propos du voyage organisé en direction de Moscou/Saint-Pétersbourg du 30 septembre au 8 octobre 2020.

Contrairement à ce qui était initialement prévu, nous ne vous avons pas adressé de demande des 2^{ème} et 3^{ème} versement, ceux-ci devaient en effet être effectués pendant la période de confinement et nous ne savions pas quelle suite serait donnée en fonction de l'état de la pandémie.

Notre Comité Consultatif s'est réuni le 7 juillet et a pris la décision de maintenir ce voyage dans l'attente des décisions étatiques – sachant qu'à ce jour – la frontière de la Russie est toujours fermée et que le voyage ne pourra être possible que si les états rouvrent la frontière considérant qu'il n'y a plus de risque pour notre santé.

Le voyage étant assujéti à une demande de visa, l'agence de voyage nous demande de mettre à sa disposition nos passeports pour le 20 juillet afin qu'elle puisse faire établir ces visas.

Vous voudrez bien faire parvenir votre passeport à ;

Claude LAVICKA – 10 Rue du Maréchal Ney – 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE.

Nous vous en remercions.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous aurons d'autres précisions et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous assurons de notre dévouement et vous présentons nos plus cordiales salutations.

Le Trésorier

Le Président

Claude LAVICKA

Henri BAN

Siège social : Ministère de l'Éducation nationale

Secrétariat national : 30, avenue Felix Faure - 75015 Paris

Tél. : +(33) 01 45 54 50 82 - **Courriel :** amopa.courriel@orange.fr - **Site internet :** <http://www.amopa.asso.fr>

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968